



Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan

DATES DE FERMETURE 2020 DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU ET AUX OISEAUX DE PASSAGE

| Espèces | Dates de fermeture |
|---|--------------------|
| <u>Canards de surface</u> Canards colvert, chipeau, pilet, souchet, siffleur, sarcelles (d'été et d'hiver) <u>Canards plongeurs</u> Fuligules (milouin et morillon), nette rousse, garrot à œil d'or <u>Limicoles</u> (1) Chevaliers, pluviers, bécassines, vanneau huppé, huîtrier pie, barge rousse, bécasseau maubèche, courlis corlieu <u>Rallidés</u> Poule d'eau, Râle d'eau, Foulque macroule <u>Alaudidés</u> Alouette des champs <u>Oies</u> Oies (cendrée, rieuse et des moissons) Bernache du Canada | 31 janvier 2020 |
| <u>Colombidés</u> Pigeon biset, pigeon colombin <u>Turdidés</u> Merle noir, grives (litorne, musicienne, mauvis et draine) <u>Canards marins</u> (2) Fuligule milouinan, macreuses (noire et brune), harlede de Miquelon, eider à duvet | 10 février 2020 |
| Caille des blés Bécasse des bois Tourterelle turque Tourterelle des bois (3) Pigeon ramier (4) | 20 février 2020 |

- (1) Courlis cendré et barge à queue noire : chasse suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain jusqu'au 30 juillet 2020.
- (2) Du 1^{er} au 10 février, la chasse de ces canards marins ne peut se pratiquer qu'en mer, dans la limite de la mer territoriale (12 miles nautiques).
- (3) Quota national 2019/2020 de 18 000 prélèvements avec enregistrement en temps réel sur l'application « Chassadapt ».
- (4) Du 11 au 20 février, la chasse du pigeon ramier ne peut se pratiquer qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme. Pour Maître Charles Lagier : « Le chasseur se trouvera en situation d'affût à un emplacement qu'il a choisi et aménagé à cet effet pour se soustraire à la vue des oiseaux. Ce qui exclut une simple attente au coin d'un arbre ou d'un buisson. De la sorte, le poste fixe peut être mobile ; il n'est en rien assimilable aux installations fixes de la chasse de nuit du gibier d'eau ».